



Grenoble poursuit son engagement en faveur de l'hébergement sur le site des Volets Verts à l'Abbaye

La Ville de Grenoble continue de faire la démonstration que de nouvelles solutions sont imaginables, dans l'optique que l'Etat, en charge de la compétence d'hébergement d'urgence, puisse reprendre ces projets ou s'en inspirer.

Début 2021, la Métropole de Grenoble avait investi et créé les conditions, en partenariat avec l'Etat, pour la création de deux hébergements d'urgence sur le site des Volets Verts à l'Abbaye. La Ville de Grenoble, par le biais de son CCAS assure par ailleurs le suivi social d'un troisième dispositif d'hébergement sur le site.

Ces trois hébergements s'insèrent dans une logique d'urbanisme transitoire au sein du projet des « Volets verts » de l'Abbaye. La Ville de Grenoble porte en effet un ambitieux projet de rénovation du site à l'horizon 2030. Elle a souhaité, en partenariat avec l'Etat et la Métropole, que des logements vidés en vue de leur réhabilitation, et aujourd'hui propriété de l'EPFL, servent de lieu d'hébergement d'urgence le temps de la maturation du projet.

Suite à la fermeture d'un des trois dispositifs par l'Etat, la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et la Métropole en pilotage regrettent cette décision unilatérale de l'Etat. Elles souhaitent travailler activement à un autre projet afin que ces logements continuent d'accueillir différents publics présentant des difficultés d'accès au logement.

Des associations, notamment l'Apardap et l'Afev, ont été sollicitées dans le cadre de ce nouveau projet innovant.

En effet, dans le cadre des politiques de logement et d'hébergement, l'ensemble des acteurs ont pour ambition commune, pour ce nouveau projet, d'expérimenter la mixité de publics différents. En complément, la Ville poursuit son travail d'animation de proximité pour le quartier, en lien avec les acteurs locaux et ceux mobilisés pour préfigurer les futurs usages des Volets Verts.

Ainsi, Céline Deslattes, Conseillère municipale à la grande précarité déclare *« Si certaines personnes peuvent être orientées vers le logement de droit commun, d'autres ont des besoins spécifiques ou sont dans des situations administratives complexes. Toute personne sans abri en situation de détresse, a droit d'avoir accès à tout moment, à un dispositif d'hébergement, la Ville soutiendra dans ce cadre cette initiative »*